

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2015– DETAIL DU VOTE PAR RESOLUTION**  
(Article R.225-106-1 du Code de Commerce)

	Partie Ordinaire	Partie Extraordinaire
Nombre d'actions composant le capital social	131 133 286	
Nombre d'actions disposant du droit de vote	128 296 405	
Nombre de voix détenues par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	104 881 658	104 851 338
Nombre d'actions détenues par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	86 894 412	86 880 335
Nombre d'actionnaires présents ou représentés	9 068	9 019
Nombre de voix détenues par les actionnaires présents ou représentés	36 887 028	36 865 714

Rés.	Type	Actions	% du capital	Total voix exprimées	Voix Pour	%	Voix Contre	%	Abstentions	%
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.	86 894 412	66,26	104 881 658	104 469 776	99,61	303 291	0,29	108 591	0,10
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.	86 894 412	66,26	104 881 658	104 657 513	99,79	133 977	0,13	90 168	0,08
3	Affectation du résultat social ; distribution des dividendes.	86 894 412	66,26	104 881 658	102 579 697	97,81	2 200 637	2,10	101 324	0,09
4	Autorisation à donner à la Gérance pour une durée de dix-huit mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.	86 894 412	66,26	104 881 658	104 462 785	99,60	318 986	0,30	99 887	0,10
5	Emission d'un avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Arnaud Lagardère, Gérant.	86 894 412	66,26	104 881 658	99 647 989	95,01	5 123 710	4,89	109 959	0,10
6	Emission d'un avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 aux autres représentants de la Gérance.	86 894 412	66,26	104 881 658	99 427 086	94,80	5 346 499	5,10	108 073	0,10
7	Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Susan M. Tolson pour une durée de quatre ans.	76 077 542	58,01	83 547 986	83 127 784	99,50	306 077	0,37	114 125	0,13
8	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de filiales de la Société et/ou de toute autre société dans la limite de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	86 880 335	66,25	104 851 338	103 958 622	99,15	773 720	0,74	118 996	0,11

9	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 265 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	86 880 335	66,25	104 851 338	103 724 452	98,93	1 018 739	0,97	108 147	0,10
10	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription mais avec un droit de priorité d'une durée minimale de cinq jours de bourse, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 160 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	86 880 335	66,25	104 851 338	102 604 618	97,86	2 124 073	2,03	122 647	0,11
11	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	86 880 335	66,25	104 851 338	94 201 748	89,84	10 534 018	10,05	115 572	0,11
12	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	86 880 335	66,25	104 851 338	94 020 477	89,67	10 711 437	10,22	119 424	0,11
13	Autorisation à donner à la Gérance d'augmenter, dans le cadre des plafonds fixés, le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire.	86 880 335	66,25	104 851 338	93 709 992	89,37	11 013 240	10,50	128 106	0,13
14	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publique d'échange ou d'apports en nature, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	86 880 335	66,25	104 851 338	100 864 698	96,20	3 796 780	3,62	189 860	0,18
15	Limitations globales à 80 millions d'euros, 300 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros pour les augmentations de capital et les emprunts résultant d'émissions décidées en vertu des délégations de compétence objet des résolutions précédentes.	86 880 335	66,25	104 851 338	103 645 619	98,85	1 088 893	1,04	116 826	0,11
16	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et émission de titres de capital ou majoration du montant nominal des titres de capital existants, dans la limite de 300 millions	86 880 335	66,25	104 851 338	104 521 878	99,69	220 143	0,21	109 317	0,10

	d'euros.									
17	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise, dans la limite de 0,5 % du capital actuel par an.	86 880 335	66,25	104 851 338	103 523 376	98,73	1 212 015	1,16	115 947	0,11
18	Mise en harmonie et/ou modification des articles 13.3°, 14 et 19.3° des statuts de la Société.	86 880 335	66,25	104 851 338	104 500 396	99,67	230 855	0,22	120 087	0,11
19	Pouvoirs pour les formalités.	86 894 412	66,26	104 881 658	104 621 793	99,75	127 522	0,12	132 343	0,13